



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## crimes et délits

Question écrite n° 45939

### Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales de lui dresser un bilan du rattrapage du retard qui existait sur le fichier des empreintes génétiques. Il lui demande de lui faire connaître le nombre d'empreintes génétiques qui sont désormais contenues dans ce fichier dont l'actualité vient malheureusement de prouver l'utilité et le nécessaire renforcement. - Question transmise à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

### Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que le fichier national automatisé des empreintes génétiques (FNAEG) contient actuellement 31 894 profils enregistrés dans sa base (chiffre arrêté au 31 décembre 2004). En outre, 15 609 profils ont fait l'objet de comparaisons avec la base de données du fichier, ce qui constitue un total de plus de 45 000 empreintes génétiques traitées par le FNAEG. Depuis la création du fichier, 525 affaires ont fait l'objet de rapprochements. Chaque jour en moyenne ont désormais lieu 3 ou 4 rapprochements. Cette montée en puissance du fichier des empreintes génétiques n'est pas sans poser de nombreuses questions pratiques et nécessite une phase d'adaptation. Pour mémoire, le fichier n'avait traité que 3 450 profils génétiques en décembre 2002, 17 000 en décembre 2003 et son activité a doublé lors des 6 premiers mois de l'année 2004 (33 500 empreintes en juillet 2004). Il existe en outre aujourd'hui environ 7 000 profils génétiques en attente d'enregistrement au fichier, et les laboratoires de la police nationale ne sont pas encore en mesure de réaliser en temps réel l'ensemble des analyses qui leur sont demandées. Le comité de pilotage du FNAEG qui s'est réuni le 13 septembre 2004 a notamment confié à un groupe de travail l'étude de solutions pour résorber le retard accumulé récemment par les laboratoires publics. Par ailleurs, d'importants chantiers sont destinés à maîtriser le changement d'échelle du fichier national automatisé, tels que la mise en place d'unités de génotypage de masse, actuellement en cours tant au sein de la police nationale que de la gendarmerie nationale ainsi que la création de liaisons télématiques directes entre les officiers de police judiciaire, les magistrats, les laboratoires et le fichier national, permettant un enregistrement plus rapide au fichier national.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Bourg-Broc](#)

**Circonscription :** Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 45939

**Rubrique :** Droit pénal

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** justice

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 17 août 2004, page 6376

**Réponse publiée le :** 1er mars 2005, page 2227